



Commune de  
**Bourg-en-Lavaux**

**MUNICIPALITE**

Rte de Lausanne 2  
Case Postale 112  
1096 Cully

T 021 821 04 14  
F 021 821 04 00  
info@b-e-l.ch  
www.b-e-l.ch

**AU CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX**

**PREAVIS N° 23/2014**

**Remplacement d'une conduite d'eau potable  
au chemin de Chauderon**

Dates proposées pour les séances :

Commission des finances :

lundi 10 novembre 2014

lundi 17 novembre 2014

Combles de la Maison-Jaune, Cully

Commission ad hoc : à convenir

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

### **Préambule**

Le chemin de Chauderon se trouve sur l'ancienne commune de Grandvaux à une altitude moyenne de 646 mètres. D'une longueur de 400 m', il dessert un quartier d'une vingtaine d'habitations. La particularité de ce chemin fait qu'il est en cul de sac, son extrémité sud a été réduite probablement lors de la construction de l'autoroute.

Depuis de nombreuses années, ce chemin se dégrade de plus en plus. Le récent démarrage du chantier sur la dernière parcelle constructible fait que nous pouvons planifier la rénovation complète du chemin. Il est donc nécessaire de remplacer et de mettre en conformité la conduite d'eau potable avant d'effectuer la rénovation du revêtement routier.

### **Aspects techniques**

Conformément à notre plan directeur, le remplacement de cette conduite entre dans le cadre des quelques 12 km que la commune doit remplacer durant les 20 prochaines années. La conduite actuelle se compose d'une portion de tuyau en fonte de 100 mm de diamètre et d'une autre portion de tuyau en fonte de 125 mm de diamètre. Elle sera remplacée par un tuyau en PE de 130,8 mm.

Sur le plan de la défense incendie, le chemin est équipé de 3 bornes hydrantes. Elles seront également remplacées par de nouvelles bornes.

Toutes les prises des propriétaires seront également changées jusqu'en limite du domaine public ceci afin de s'assurer qu'aucune vieille conduite ne reste sous le chemin. Les propriétaires auront également la possibilité de remplacer leur portion de conduite d'eau dans le cadre des travaux, à leurs frais. Lors de la séance d'information aux riverains, nous encouragerons, dans le cas où leur prise est en mauvais état, à entreprendre le remplacement de leur conduite, ceci afin de limiter les pertes d'eau sur le réseau de distribution communal.

### **Aspects financiers**

Le projet a été devisé par le bureau hydraulique Miaz & Weisser en collaboration avec le service des Infrastructures.

1) Travaux de fouille	168'100.-	ht
2) Travaux d'appareillage	71'800.-	ht
3) Transferts des prises particulières	70'700.-	ht
4) Alimentation provisoires	6'000.-	ht
5) Estimation des honoraires	55'000.-	ht
Total des travaux	<b>371'600.-</b>	ht

### Sorties des liquidités

Septembre 2015  
Novembre 2015  
Décompte final mars 2016

### Planifications des travaux

L'objectif est de débiter les travaux dès que le chantier de construction situé sur les parcelles 5606 et 5607 sera en phase terminale, soit avant l'été 2015 selon l'entreprise générale. La Commune pourrait donc intervenir dès la mi-août 2015.

### Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous proposons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de prendre les décisions suivantes :

#### **Le Conseil communal de Bourg-en-Lavaux**

Vu le préavis N° 23/2014 de la Municipalité du lundi 27 octobre 2014;  
Où les rapports de la Commission des finances et de la Commission ad hoc chargées  
de son étude ;

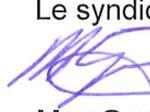
Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

#### **décide :**

1. **d'autoriser la Municipalité à réaliser les travaux de remplacement de la conduite d'eau potable au chemin de Chauderon ;**
2. **d'octroyer à cet effet un crédit d'investissement de CHF 371'600.- hors taxes ;**
3. **de laisser la compétence à la Municipalité quant au choix du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4 alinéa 7 de la loi sur les communes (LC) ;**
4. **d'amortir l'investissement relatif à l'eau par les subventions ECA estimée à CHF 41'000.- et le solde de CHF 330'600.- sur une durée de 30 ans, à raison de CHF 11'100.- par année (chapitre 811), la première fois au budget 2017.**

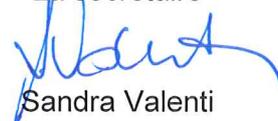
AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic


Max Graf

La secrétaire



Sandra Valenti

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du lundi 27 octobre 2014

Délégué de la Municipalité : M. Jean-Pierre Haenni, municipal